



MINISTERE DU CADRE DE VIE
ET DES TRANSPORTS,
EN CHARGE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

REPUBLIQUE DU BENIN

Unité Intégrée de Gestion des Projets
Projet Forêts Classées-Bénin
01 BP 3502 Cotonou
Tél. + 229 01 99 99 06 08/02
uigpwaca.infos@gouv.bi

AVIS DE SOLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET (SERVICES CONSULTANTS)

Projet Forêts Classées Bénin (PFC-B)

Financement : IDA

N° du Don : D477-BJ

AMI N° ~~007~~/UIGP/PFC-B/STAS/SPM/SSE/SGF/ du ~~08/12/2025~~

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR RENFORCER LES CAPACITES DU PERSONNEL DES CTAF ET DE LA SONAB DANS L'UTILISATION DE L'OUTIL SMART.

- 1- Le Gouvernement de la République du Bénin, représenté par le Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement Durable (MCVT) a obtenu un financement de la Banque mondiale pour la mise en œuvre du Projet Forêts Classées Bénin (PFC-B). Il se propose d'utiliser une partie des fonds de ce prêt pour effectuer des paiements autorisés pour des Services de Consultant.
- 2- La durée prévisionnelle de la mission est de trente (30) jours calendaires. Les objectifs spécifiques de la mission sont les suivants :
 - permettre l'appropriation du fonctionnement du système **SMART** de patrouille ainsi que la complémentarité entre les différents outils et logiciels y associés ;
 - former sur le cadre de collecte des données de patrouilles et son exploitation au moyen du Data-modèle ;
 - faire apprécier le processus pour générer et interpréter les rapports de patrouilles ;
 - mettre en place la base de données SMART au niveau national pour capitaliser les données de patrouille provenant des bases individuelles des forêts classées ;
 - organiser mensuellement les séances de suivi et de rapportage de la mise en œuvre du SMART pour renseigner les indicateurs ;
 - partager les expériences sur MODIS FIRE entre l'UIGP, la SONAB et les CTAF.
- 3- Les Termes des Références contenant les mandats détaillés de la mission sont joints à cet avis à manifestation d'intérêt. Ils sont également téléchargeables sur le site Web de UNDB-Online : www.devbusiness.com, ils peuvent être obtenus à l'adresse suivante : **Unité Intégrée de Gestion des Projets (UIGP) du secteur de l'environnement du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement Durable (MCVT) Bureau sis dans l'enceinte du COMPLEXE RESIDENCES LAICO/CEN-SAD, Bâtiment Coordination de**

**l'UIGP (Villa CICA A8) Rue Steve BIKO avant l'hôtel MAISON ROUGE, courriel :
uigpwaca.infos@gouv.bj/uigpwaca.infos@gmail.com, Tél :01 99 99 06 08/02.**

- 4- Le Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement Durable (MCVT) invite les cabinets éligibles à manifester leur intérêt pour les services de consultants. Les consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente requise pour exécuter les services. Le dossier de candidature comprendra :
- une lettre de motivation précisant la mission ;
 - le CV actualisé du candidat ;
 - les copies des diplômes (certifiées) et les preuves de réalisation de missions similaires (attestation de service fait) exécutées. Toute mission indiquée non soutenue par les preuves ci-dessus indiquées ne sera pas prise en compte.

Les critères de présélection sont les suivants :

Qualification d'ordre général :

Formation académique : Le/la Consultant (e) devra être un individu de niveau universitaire BAC plus 5 en Agronomie, foresterie, gestion des ressources naturelles en cartographie ou dans un domaine connexe.

Expérience générale :

En rapport à ce critère, le/la Consultant (e) doit avoir au moins quinze (15) ans d'expériences professionnelles.

Expérience spécifique :

Qualification du consultant dans le domaine de la foresterie, des ressources naturelles, de la cartographie etc : il doit avoir réalisé au moins une (01) mission en :

- gestion des aires protégées ;
- élaboration et déroulement de stratégie de surveillance des aires protégées/forêts classées ;
- déploiement du système SMART dans des aires protégées/forêts classées connues et vérifiables.

NB : En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, les Consultants seront départagés par le nombre de missions exécutées au niveau de l'expérience spécifique : « En déploiement du système SMART dans des aires protégées/forêts classées connues et vérifiables ».

- 5- L'attention des Consultants intéressés est attirée sur les paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 de la Section III du « Règlement sur la passation des marchés publics pour les emprunteurs IPF » de la Banque mondiale, Juillet 2016, actualisé en Novembre 2017, en Août 2020, en Juin 2021 et Septembre 2023 (« Réglementation »), qui décrit la politique de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts.
- 6- Les Consultants individuels seront sélectionnés par la méthode de Sélection de Consultants Individuels en accord avec les procédures définies dans le Règlement de passation des marchés de la Banque mondiale en date de juillet 2016 et révisé en novembre 2017, août 2018, juin 2021 et septembre 2023.

sélection d'un Consultant individuel pour renforcer les capacités du personnel des CTAF et de la SONAB dans l'utilisation de l'outil SMART» à l'adresse ci-dessus au plus tard le 23/12/2025 à 10 heures 00 mn.

- 8- Les Consultants qui désireront déposer des dossiers physiques doivent les faire parvenir sous pli fermé en deux (02) exemplaires dont un original ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB sous format PDF. Les manifestations seront ouvertes le même jour à 10 heures 30 minutes dans la salle de réunion de l'Unité Intégrée de Gestion des Projets (UIGP).



Eliassou HAMIDOU SEKO

Coordonnateur Général
de l'Unité Intégrée de Gestion des Projets